

Mouvement 2017 : décryptage des demandes à faire

SNUipp FSU 54

Attention : si vous devez (parce que vous n'êtes pas titulaire de votre poste) ou que vous envisagez de participer au mouvement cette année, quelques règles sont à respecter.

La circulaire du mouvement est parue le 30 janvier sur le PIAL. Celle-ci précise notamment les délais impératifs à respecter pour certaines situations.

Dans tous ces cas (sauf carte scolaire), vous devez adresser un mail depuis votre adresse professionnelle (pensez à mettre un accusé de réception) à l'adresse suivante : clemence.lang@ac-nancy-metz.fr.

QUI EST CONCERNÉ ?	CONDITIONS REQUISES	DOCUMENTS À FOURNIR	BONIFICATION	OÙ TROUVER L'INFO	DATE LIMITE DE DÉPÔT
Je suis concerné par une éventuelle fermeture de classe	Dernier arrivé sur l'école	Aucun, c'est l'administration qui s'occupe de tout. Le directeur d'école recevra un mail pendant les vacances de février précisant qui est le dernier arrivé.	Automatique : 10 points sur poste équivalent dans la circonscription et dans les circonscriptions limitrophes	Annexe départementale n°1	
Mon école est concernée par une fermeture de classe : je ne suis pas le dernier arrivé mais je souhaite partir	Le collègue dernier arrivé et moi sommes d'accord pour que lui reste et que je reçoive les 10 points.	Ecrire une lettre conjointement.	10 points		Dès que possible et avant mi-mars. Parution de l'arrêté de carte scolaire pendant les vacances.
Je suis reconnu RQTH et je suis BOE (ou mon conjoint). Mon enfant souffre d'un handicap ou d'une maladie grave.	Reconnaissance de la RQTH	Décision RQTH Fiche de renseignement (sur PIAL) Lettre motivée Certificat médical destiné au médecin de prévention	Prise en compte du handicap et des raisons médicales graves Priorité absolue sur le mouvement si le médecin a coché « situation prioritaire ».	Annexe départementale n°1	28 février 2017

Je travaille sur une école de la circonscription de Briey ou Longwy 1 ou Longwy 2	Y travailler depuis au moins 3 ans consécutifs, même sur postes fractionnés, au moins 50% hebdo (suspension mais pas interruption si congé maladie à l'année, congé parental, congé de formation).	mail en rappelant les postes occupés qui donnent droit aux points concernés.	Points géographiques : 1 point par an (sauf PES2013 2014 : 0,75 point) Total de 2,75 à 5 points	Annexe départementale n°1	28 février 2017
Je travaille dans une école en REP ou REP+	Y travailler depuis au moins 3 ans consécutifs, même sur postes (suspension mais pas interruption si congé maladie à l'année, congé parental, congé de formation).	mail en rappelant les postes occupés qui donnent droit aux points concernés.	Points REP proratisables pour postes fractionnés partiellement en REP. De 0,25 à 1 point. Total : de 0,75 à 5 points.	Annexe départementale n°1	28 février 2017
Je suis directeur d'école (de 2 classes et +)	Être directeur depuis au moins 3 années consécutives sur la même école (ou faisant fonction et sur liste d'aptitude).	mail en rappelant les postes occupés qui donnent droit aux points concernés.	Prise en compte de l'expérience et des compétences des directeurs d'école. 1 point par an. Total de 3 à 5 points valables uniquement sur des postes de direction.	Annexe départementale n°1	28 février 2017
Je fais l'intérim de direction dans une école dont le poste de direction était vacant à l'issue du 1 ^{er} mouvement 2016	Etre inscrit sur la liste d'aptitude. Ecoles : Tiercelet, Giraumont maternelle, Longwy Dreux élémentaire, Longwy Porte de Bourgogne maternelle, Charency Vezin	Demande par mail	Priorité sur le poste	Annexe départementale n°1	28 février 2017
Je souhaite rester sur mon poste dans le Pays Haut que j'occupe à titre provisoire.	J'ai obtenu un poste non spécialisé resté vacant à l'issue de la 1 ^{ère} phase 2016 sur Longwy 1 et 2 et Briey.	Demande par mail à clemence.lang@ac-nancy-metz.fr avec copie à l'IEN pour avis.	Priorité sur le poste et nomination à titre définitif.	Annexe départementale n°1	28 février 2017
Je suis TRS et l'intégralité de mes fractions ont été modifiées en 2016-2017 par rapport à 2015-2016		mail en précisant la situation.	De 1 à 5 points selon durée sur le poste.	Annexe départementale n°1	28 février 2017

<p>Je suis intéressé par un poste à profil Postes à profil : CPC, CPD, référents, CDOEASD, handicol, SESSAD autisme, AJES, REM, dispositifs relais, STEMIOI, hôpital de jour, CPN, prison, ATICE, direction avec décharge complète, scolarisation enfants du voyage, UPE2A Postes spécifiques REP et REP+ : directeur d'école en REP+, coordonnateur REP ou REP+, professeur référent REP+ Postes spécifiques écoles immersion : postes anglais Jean Jaurès Nancy, postes allemand Nancy Stanislas et Lay ST Christophe</p>	Diplôme requis pour certains postes (CAFIPEMF ou CAPASH)	Lettre de motivation. Passage devant une commission départementale (qui mettra un avis très favorable / favorable ou défavorable)	Si un seul avis TF : c'est lui qui a le poste Si plusieurs avis TF : le plus fort barème a le poste Si aucun avis TF et que des avis F : le plus fort barème a le poste	Annexe départementale n°2 - A: lire le descriptif du poste concerné	9 mars 2017
Je souhaite postuler sur un poste à contrainte particulière (39 postes concernés) : EDM, SAPAD, enfants hospitalisés, ULIS 2, IME, ITEP, éducateur EREA, CMPP, PDMQDC, directeur école immersion, école CHAM	Certains CAPA-SH ou liste aptitude direction selon les postes	Signer la fiche de poste correspondante et la renvoyer à la DSDEN		Annexe départementale n°2-B : postes à contraintes particulières	24 avril 2017

Toutes les demandes seront étudiées lors d'un groupe de travail le 20 mars, puis validées en CAPD le 3 avril.

Pour le mouvement :

- ✓ **Je vérifie que mes bonifications éventuelles ont bien été prises en compte en envoyant un mail récapitulatif au SNUipp avant le 18 mars.**
- ✓ **Je vérifie les éléments de mon barème dans I prof : AGS, enfants à charge, rang concours pour les stagiaires et je signale les erreurs à la DSDEN au plus tard le 28 février.**
- ✓ **Je signale un enfant à naître avant le 1^{er} septembre à la DSEN, au plus tard le 18 avril 2017.**

La publication des postes paraîtra début avril.

La période saisie des vœux se déroule du 14 avril au 2 mai 2017 sur le serveur SIAM.

Document réalisé par le SNUipp FSU 54. Lisez la circulaire départementale pour avoir les informations exhaustives.